

**INFN**

LA GRANDE ÉCOLE DU NOTARIAT

[www.infn.fr](http://www.infn.fr)

## « Le divorce notarié »

**Vendredi 20 mars 2020 de 9h à 12h30**

**INFN site de Clermont-Ferrand  
Pôle tertiaire - 26 avenue Léon Blum - 63000 CLERMONT-FERRAND**

Matinée de formation animée par **Madame Aurélie FAUTRE-ROBIN**, Maître de conférences, Directrice du Diplôme Supérieur de Notariat et **Maître Philippe BLETTERIE**, notaire.

### PROGRAMME

#### **I – Le divorce notarié : illustration des interrogations persistantes**

Sept questions relatives :

- 1) aux conditions matérielles de signature de la convention,
- 2) à la présence des époux chez le notaire,
- 3) à la modification de la convention après réception de la convention par le notaire (nouveau délai de réflexion ?),
- 4) au refus d'enregistrement de la convention (l'exemple des mentions relatives à l'enfant) et à la circulation des conventions dans l'UE,
- 5) au dépôt tardif de la convention par le notaire,
- 6) à la validité du « *circuit court* » lorsque le notaire est liquidateur et dépositaire de la convention de divorce,
- 7) à la responsabilité des acteurs du divorce.

#### **II – Le divorce notarié : illustration d'une pratique locale**

Cinq questions relatives :

- 1) au contrôle de la convention par le notaire,
- 2) à l'attestation de dépôt,
- 3) aux formalités d'état civil,
- 4) à la fiscalité de l'état liquidatif, de la convention et de l'acte de dépôt,
- 5) aux conséquences d'une annulation de la convention.

**INFN** CLERMONT-FERRAND

Pôle tertiaire, 26 avenue Léon Blum - 63000 Clermont-Ferrand  
tél. 04 73 17 77 60 courriel [infn.clermontferrand@notaires.fr](mailto:infn.clermontferrand@notaires.fr)